



## Médias sociaux et déontologie

L'utilisation des médias sociaux ne fait que croître, et de plus en plus de professionnels de la santé s'en servent pour promouvoir leur pratique et attirer des clients. Les avantages des médias sociaux sont évidents, mais les massothérapeutes (MTA/MT) doivent être conscients des défis uniques auxquels les membres des professions de la santé réglementées sont confrontés lorsqu'ils utilisent les médias sociaux. Bien que les médias sociaux soient un outil important pour les MTA et les clients, ils comportent certains risques, notamment la possibilité de violer la vie privée et la confidentialité, de franchir les limites professionnelles et de faire de la publicité inappropriée.

Le [Code de déontologie](#) peut aider à guider les décisions des MTA en matière de médias sociaux, en particulier la ligne directrice numéro 4 : *Être responsable et assumer ses actions*. Cette directive stipule, entre autres considérations, que les MTA :

- se comportent avec intégrité personnelle et professionnelle en tout temps;
- utilisent de manière responsable les communications électroniques, les médias sociaux et d'autres formes de technologie numérique;
- ne participent à aucune forme de conduite, de publicité ou de promotion qui discrédite ou démontre une mauvaise image de la profession ou abuse de la confiance du public; et
- démontrent l'intégrité et le professionnalisme attendus d'un massothérapeute en tant que membre d'une profession de la santé réglementée.

Ceci signifie qu'un MTA doit :

- Prendre des mesures pour séparer leurs comptes de médias sociaux personnels et professionnels.
- Quel que soit l'endroit où les MTA publient (c'est-à-dire sur une page personnelle dont les paramètres de confidentialité sont activés ou sur une page professionnelle), ils doivent toujours faire attention au contenu qu'ils publient en ligne. En tant que membres de professions de la santé réglementées, les MTA sont considérés comme des professionnels de confiance. Avant de publier quoi que ce soit en ligne, les MTA doivent tenir compte de la façon dont leurs messages peuvent être reçus par le public et de la possibilité qu'ils contiennent des renseignements faux ou trompeurs.
- Ne discutez jamais des renseignements personnels des clients sur les médias sociaux.



Ordre des  
massothérapeutes  
de l'Ontario

- Prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que tout compte de médias sociaux associé à leur pratique (par exemple, la page Facebook d'une clinique) est utilisé avec professionnalisme.
- Prenez des mesures raisonnables pour éviter l'utilisation de témoignages et désactivez cette fonction lorsque cela est possible.

L'Ordre travaille à l'élaboration de conseils plus spécifiques sur les médias sociaux pour les MTA et partagera des mises à jour à l'avenir.